

# HSBC EE ACTIONS EUROPE SOLUTIONS CLIMAT

Reporting mensuel

31 mars 2026

Part PF (EUR)

Code AMF : (C) FR0014006797

Durée de placement recommandée : 5 ans

## Objectif de gestion

Le FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE SOLUTIONS CLIMAT, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en actions du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS – catégorie d'actions IC de la SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.

La performance du FCPE nourricier pourra être différente de celle du compartiment maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au FCPE nourricier.

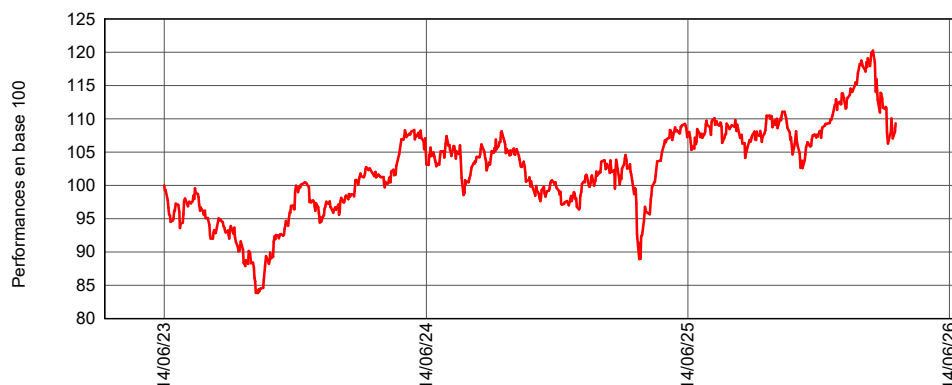
L'objectif de gestion du FCPE nourricier est identique à celui du compartiment maître ci-après : Maximiser la performance sur la durée de placement recommandée de 5 ans en investissant dans des actions émises par des entreprises européennes, qui apportent les solutions nécessaires à la décarbonisation des acteurs de la transition énergétique et écologique. Les entreprises du portefeuille sont sélectionnées pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, de gouvernance et leur qualité financière.

Ce compartiment a un objectif d'investissement durable (Article 9 du règlement (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)). Le compartiment n'a pas d'indicateur de référence mais à titre d'information, il peut être comparé aux indices larges représentatifs du marché des actions européennes, tels que le MSCI Europe GDP weighted.

Le compartiment est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.

## Performances et analyse du risque

Performance du fonds en base 100



### Performances nettes glissantes

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans 14/06/2023*	14/06/2023*
Fonds	-9.10%	-0.49%	0.98%	10.78%	6.80%	9.34%
Indice de référence**	-7.34%	-1.14%	4.75%	14.26%	26.69%	43.26%

\*\*pour information.

le benchmark a changé le 30/06/2021

### Indicateurs & ratios

	1 an	2 ans 14/06/2023*	14/06/2023*
Volatilité du fonds	16.85%	14.94%	14.72%
Ratio de Sharpe	0.23	0.03	0.01

### Performances nettes civiles

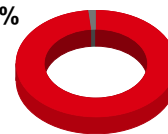
	2026	2025	2024
Fonds	-0.49%	12.61%	-2.80%
Indice de référence**	-1.14%	24.38%	11.68%

\*\*pour information

Les performances présentées ont trait aux années passées et ne doivent pas être considérées comme un indicateur fiable des performances futures. L'augmentation ou la diminution du capital investi dans le fonds n'est pas garantie. Les rendements futurs dépendront entre autres des conditions de marché, des compétences du gérant du fonds, du niveau de risque du fonds et des commissions. En date du 14 octobre 2019, l'orientation de gestion du FCPE a été modifiée suite au changement de l'OPC maître. Les performances affichées antérieures à cette date ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

## Allocation d'actifs

Liquidités  
1.63%



Actions  
98.37%

## Informations pratiques

### Actif total

(EUR) 29 296 224.59

### Valeur liquidative

(PFC)(EUR) 10.934

### Nature juridique

FCPE de droit français

### Classification AMF

Actions Internationales

### Indice de référence pour information

100% MSCI Europe IMI GDP weighted Net Return

### Affectation des résultats

(PFC): Capitalisation

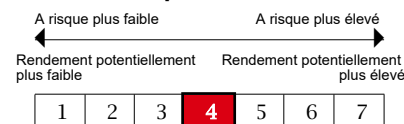
### Date de début de gestion\*

14/06/2023

### Fonds maître

HSBC RIF EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS I

## Profil de risque et de rendement



Ne prenez pas de risque inutile. Lisez le Document d'Information Clé (DIC).

Le profil de risque et de rendement est basé sur la volatilité des cinq dernières années et constitue un indicateur de risque absolu. Les données historiques pourraient ne pas constituer une indication fiable pour le futur. La valeur d'un investissement et tout revenu qui en découle peuvent baisser ou augmenter et vous pouvez ne pas récupérer le montant initialement investi. La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque». Ce FCPE est classé dans la catégorie 4 parce que son prix ou ses données simulées ont connu des fluctuations moyennes par le passé.

Ce reporting mensuel est un document marketing. Veuillez vous référer au prospectus et au KID avant de prendre toute décision finale d'investissement.

### Analyse des choix de gestion

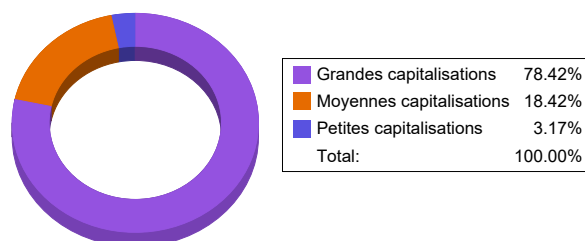
Principales lignes	Portefeuille
1 E.ON SE	6.10%
2 KONINKLIJKE KPN NV	5.41%
3 PRYSMIAN SPA	5.39%
4 MUENCHENER RUECKVER AG-REG	5.07%
5 ABB LTD-REG	4.50%
6 NORSK HYDRO ASA	4.43%
7 SCHNEIDER ELECTRIC SE	4.20%
8 ASM INTERNATIONAL NV	3.71%
9 GREENERGY RENOVABLES	3.56%
10 AVIVA PLC	3.37%
Total	45.73%

### Répartition par type d'instruments

Actions	98.37%
Liquidités	1.63%
Total	100.00%

En pourcentage du portefeuille.

### Répartition par capitalisations boursières



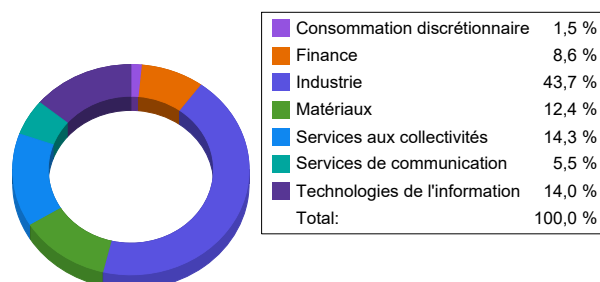
En pourcentage de la poche Actions, hors OPCVM détenus, produits dérivés & liquidités

Très petites capitalisations : < 250 millions en (EUR)  
Petites capitalisations : > 250 millions & < 2 milliards en (EUR)  
Moyennes capitalisations : > 2 milliards & < 8 milliards en (EUR)  
Grandes capitalisations : > 8 milliards en (EUR)

### Principaux mouvements Actions - Mars 2026

Achats	Montant (EUR)
EDP SA	7 267 102
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	1 474 881
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	1 205 584
SOPRA STERIA GROUP	908 194
KONINKLIJKE KPN NV	758 792
Ventes	Montant (EUR)
GENUIT GROUP PLC	-221 716
ASML HOLDING NV	-224 430
SIEMENS AG-REG	-242 687
ASM INTERNATIONAL NV	-244 391
REXEL SA	-244 599

### Exposition par secteurs d'activité



En pourcentage de la poche Actions, OPCVM détenus & produits dérivés inclus.

### Exposition par pays

	Poids
Allemagne	20.12%
France	18.98%
Pays-Bas	12.08%
Italie	8.43%
Suisse	7.87%
Espagne	5.50%
Danemark	5.13%
Royaume-Uni	4.71%
Norvège	4.51%
Finlande	4.24%
Portugal	3.19%
Irlande	2.36%
Belgique	1.82%
Suède	1.08%
Total	100.00%

En pourcentage de la poche Actions, OPCVM détenus & produits dérivés inclus.

### Exposition par zones géographiques

	Poids
Zone Euro	76.70%
Europe ex Euro ex Royaume-Uni	18.59%
Royaume-Uni	4.71%
Total	100.00%

En pourcentage de la poche Actions, OPCVM détenus & produits dérivés inclus.

## La valeur du mois

### EDP SA

EDP est une entreprise multinationale de services publics verticalement intégrée, présente sur cinq zones géographiques, principalement dans la presqu'île ibérique, aux États-Unis et au Brésil. EDP est structurée en trois segments d'activité : 1/ Réseaux électriques (33 % de l'EBITDA de l'exercice 2025), 2/ Énergies renouvelables (38 % de l'EBITDA de l'exercice 2025) et 3/ fourniture et commercialisation (29 % de l'EBITDA de l'exercice 2025).

Au sein des réseaux électriques, la modernisation et l'extension du réseau engendrent un besoin considérable d'investissements : 55 % des transformateurs haute et moyenne tension portugais auront plus de 40 ans d'ici 2030, ce qui nécessitera un cycle de remplacement qui se prolongera jusqu'en 2040.

Le développement des énergies renouvelables aux États-Unis et en Europe est un pilier stratégique d'EDP. L'entreprise prévoit de doubler sa capacité éolienne et solaire entre 2025 et 2035, avec un engagement d'investissement de 7,5 milliards d'euros dans les énergies renouvelables pour la période 2026-2028.

Face à la part croissante des énergies renouvelables, EDP mise sur des « actifs de flexibilité » pour gérer la production intermittente grâce à 5,5 GW de centrales hydroélectriques. Plus de 45 % de cette capacité est équipée de systèmes de pompage, permettant à l'entreprise de stocker l'eau pendant les heures creuses, lorsque le coût est faible, et de produire de l'électricité lors des pics de consommation. La croissance de la demande en énergie des centres de données offre également de nouvelles opportunités à l'entreprise. Celle-ci a récemment signé des protocoles d'accord avec Start Campus pour un centre de données de 1,2 GW à Sines, au Portugal, et avec Merlin Properties pour un campus de centres de données de 180 MW.

EDP vise la neutralité carbone d'ici 2040, conformément aux attentes du SBTi pour le secteur de l'énergie. Pour les émissions Scope 1 et 2, l'objectif SBTi d'EDP est une intensité d'émissions de 8 gCO<sub>2</sub>e/kWh d'ici 2030 -95 % par rapport à 2020. Cet objectif s'appuie sur les progrès déjà réalisés, avec un chiffre de 29 gCO<sub>2</sub>e/kWh en 2024 (-81 % par rapport à 2020). EDP s'engage à ce que tous ses nouveaux projets incluent une analyse des risques pour la biodiversité.

L'entreprise recherche constamment des moyens de prolonger la durée de vie de ses actifs afin de réduire le gaspillage de matériaux. Par exemple, pour ses parcs éoliens en fin de vie, elle a entrepris des projets de modernisation des éoliennes afin d'en prolonger la durée de vie.

En matière d'économie circulaire, EDP s'engage à valoriser plus de 85 % des déchets produits tout au long du cycle de vie de ses actifs d'ici 2028. Le programme « Boucler la boucle » collabore avec des partenaires spécialisés, notamment des initiatives comme SOLARCYCLE aux États-Unis (qui a permis de valoriser plus de 23 000 panneaux solaires et plus de 700 tonnes de déchets en 3 ans).



## Glossaire

**Action** : Titre de propriété représentatif d'une partie du capital de l'entreprise qui les émet ; l'action peut rapporter un dividende et donne un droit de vote à son propriétaire aux assemblées générales des actionnaires. Les actions peuvent être cotées en Bourse, mais pas obligatoirement.

**Alpha** : mesure la surperformance moyenne d'un fonds par rapport son indice de référence - ou bien, la performance qu'aurait réalisée le gérant dans l'hypothèse où celle de l'indice eut été nulle.

**Bêta** : mesure l'exposition d'un fonds ou d'un titre par rapport au marché ou à son indice de référence.

**Delta** : sensibilité d'une obligation convertible à la variation de l'action sous-jacente.

**Dividende** : Revenu tiré d'un placement en titres de capital (actions, certificats d'investissement). Le dividende est généralement versé chaque année et varie en fonction des bénéfices réalisés par l'entreprise.

**Duration** : Instrument de mesure permettant d'apprécier la sensibilité du prix d'un actif à une variation des taux d'intérêt.

**ETF** (Exchange Traded Fund) - Support indiciel coté sur un marché.

**FCC** : Fonds Commun de Créances.

**FCPE** : Fonds Commun de Placement d'Entreprise

**Futures** : contrat qui permet de prendre position sur l'évolution d'un actif appelé sous-jacent. Par exemple, le contrat future CAC 40 permet d'obtenir la performance (à la hausse ou à la baisse) du panier d'actions du CAC 40.

**High Yield** (haut rendement) : catégorie d'obligations dont le risque de non remboursement est plus élevé que celui des obligations " Investment Grade ". Obligations spéculatives offrant des rendements élevés qui récompensent la prise de risque prise sur la signature de la société émettrice. Elles correspondent aux notations des agences de rating pour les emprunteurs situées en dessous de BBB - selon l'échelle de Standard & Poor's.

**Investment Grade** : catégorie d'obligations dont le risque de non-remboursement est faible. Correspondent aux notations des agences de rating pour les emprunteurs situées entre AAA et BBB - selon l'échelle de Standard & Poor's.

**Obligation** : Titre de créance (c'est à dire qu'il représente une dette) pouvant être émis par une entreprise, remboursable à une date et pour un montant fixés à l'avance, et qui rapporte un intérêt. En cours de vie, la valeur d'une obligation évolue à la hausse ou à la baisse.

**Obligations aggregate** désigne un véhicule d'investissement (FCP, SICAV) composé à la fois d'obligations privées et d'obligations gouvernementales.

**Obligations convertibles** : obligations qui donnent à son détenteur, durant une période de conversion, la possibilité de l'échanger contre une ou plusieurs actions. S' assimile à une obligation classique avec une option d'achat sur des actions nouvelles de l'émetteur.

**Obligations covered** ou obligations sécurisées sont des obligations garanties et donc adossées à des crédits hypothécaires de première qualité ou à des créances du secteur public (exemple des collectivités). Elles ont donc l'avantage d'être garanties grâce à leur adossement à des actifs.

**Obligations inflation** : titres indexés sur l'inflation

**OPC** : Organisme de Placement Collectif.

**OPCVM** : Organisme de Placement Collectif de Valeurs Mobilières

**Options** : contrat entre deux parties par lequel l'une accorde à l'autre de droit (pas l'obligation) de lui acheter (option d'achat/call) ou de lui vendre (option de vente/put) un actif, moyennant le versement d'une prime.

**Plus-value** : Gain résultant de la différence entre le prix de vente d'un titre et son prix d'achat ou de souscription. Si cette différence est négative, la perte est appelée "moins-value".

**Prise en pension** : opération de refinancement des banques auprès de la banque centrale, caractérisée par un échange de titres contre de la trésorerie pour une période déterminée.

**Produits dérivés** : sont des contrats qui permettent de prendre des positions sur des actifs sans les détenir physiquement. On distingue en particulier les contrats futures et les options qui sont standardisés sur les principaux indices boursiers et qui sont échangés sur un marché réglementé.

**Ratio d'information** : indicateur de la régularité de la surperformance. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds.

**Ratio de Sharpe** : mesure le supplément de rendement d'un fonds par rapport à celui d'un placement sans risque (monétaire).

**Rendement actuariel** : Rendement moyen des titres en portefeuille et détenus jusqu'à leur maturité

**Sensibilité** : Mesure de l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur le prix d'une obligation.

**Spread** d'une obligation (ou d'un emprunt) : écart entre le taux de rentabilité actuariel de l'obligation et celui d'un emprunt sans risque, de durée identique.

**Taux actuariel moyen** : correspond à la moyenne pondérée des taux de rendement internes des instruments obligataires détenus par un fonds.

**Titres de créances négociables (TCN)** : titres émis au gré d'un émetteur, représentatifs d'une créance à court ou moyen terme à échéance fixe et négociables sur les marchés réglementés et de gré à gré.

**Titrification**, consiste en une transformation d'un ensemble de créances homogènes en titres financiers liquides et négociables.

**Trackers** (Exchange Traded Funds) : OPCVM indiciel qui a la particularité d'être coté sur un marché réglementé et dont l'objectif de gestion est de répliquer la performance d'un indice boursier de référence.

**Tracking Error** : Indicateur de risque, la TE mesure la volatilité des écarts de performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. En d'autres termes, cet indicateur mesure le risque de divergence de la performance d'un OPC par rapport à celle de son indice.

**Valeur liquidative** : Valeur unitaire d'une action de SICAV ou d'une part de FCP (ou FCPE), calculée en divisant l'actif net de la SICAV/du FCP (ou FCPE) par le nombre d'actions ou de parts émises. Les souscriptions et rachats d'actions ou de parts s'effectuent à cette valeur, éventuellement diminuée d'une commission de souscription ou de rachat.

**Volatilité** : mesure la plus couramment utilisée pour rendre compte du risque historique d'un actif. Basée sur des données passées (ex post), la volatilité exprime un risque absolu (c'est-à-dire un risque de perte ou de gain en capital).

**WAL** (Weighted Average Life) : Moyenne pondérée de la maturité résiduelle (c'est-à-dire la durée restante jusqu'au remboursement du nominal) des instruments détenus par un fonds. De ce fait, aucune tolérance ne doit être donnée, les risques existent tant que le papier n'est pas totalement amorti.

**WAM** (Weighted Average Maturity) : Moyenne pondérée de la maturité résiduelle pour les instruments à taux fixe et jusqu'à la prochaine date de réajustement du coupon pour les instruments à taux variable des instruments détenus par un fonds. C'est la maturité moyenne pondérée des titres en portefeuille.

**Risque de crédit** : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

**Risque de contrepartie** : risque que la contrepartie avec laquelle sont négociées les opérations de gré à gré sur des produits dérivés et/ou les opérations d'acquisition et de cessions temporaires de titres ne tiennent pas ses engagements (livraison, paiement, remboursement...) voire de défaillance.

**Risque associé aux produits dérivés** : l'utilisation de produits dérivés peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le portefeuille est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.

**Risque de liquidité** : les marchés sur lesquels le fonds maître intervient peuvent être occasionnellement et temporairement affectés par un manque de liquidité dans certaines circonstances ou configurations de marché. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le fonds maître peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

## Processus d'investissement du fonds maître

Le fonds HSBC Europe Equity Green Solutions s'adresse aux clients désireux d'orienter leur épargne vers des entreprises qui participent activement à la transition énergétique. Il s'inscrit en cohérence avec la démarche climatique et plus largement ESG/ISR du Groupe HSBC. Le principe de durabilité contribue au développement de nos activités sur le long terme, en proposant notamment des produits d'épargne qui financent de meilleurs pratiques en termes d'enjeux Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance (ESG) et de gestion du risque climat.

Ainsi, le processus de gestion du fonds HSBC Europe Equity Green Solutions vise à identifier les entreprises dont une part significative des revenus est en lien avec la transition énergétique et écologique (intensité verte).

**Les entreprises dont une partie des activités sont en lien avec les énergies fossiles et la filière nucléaire sont exclues.**

Le poids des valeurs en portefeuille est en priorité une fonction de son implication dans la thématique Transition Énergétique et Écologique, de sa note ESG, de ses émissions carbone, de son attractivité financière, et de sa liquidité. Les investissements sont réalisés dans une optique de long terme. La composition du portefeuille évoluera dans le temps en fonction des évolutions des activités des entreprises, des changements dans leur comportement ESG, et aussi en fonction de leurs caractéristiques financières.



Le label GREENFIN a pour objectif de mobiliser une partie de l'épargne au bénéfice de la transition énergétique et écologique. Il garantit la qualité verte des activités des entreprises sélectionnées dans le portefeuille.

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/label-greenfin>

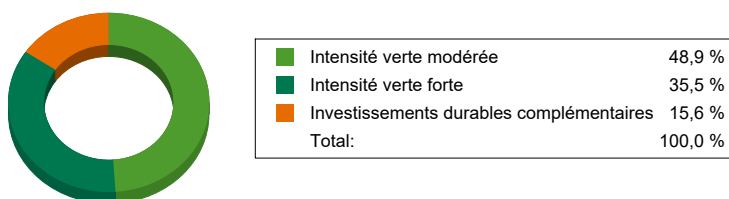


## Données extra-financières au 31/03/2026

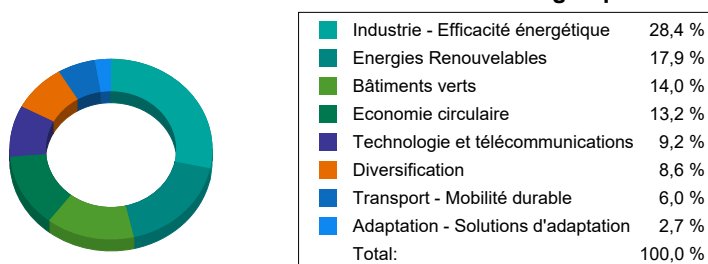
En cohérence avec notre vision des enjeux climatiques et la volonté d'HSBC Global Asset Management (France) de jouer son rôle dans la Transition Energétique et Ecologique, le fonds privilégie les acteurs qui permettent et permettront la décarbonisation de l'économie, il ne s'inscrit pas dans une démarche de réduction immédiate de l'empreinte carbone de l'investissement mais dans une logique de transformation du modèle énergétique et écologique à long terme.

## Intensité verte

### Répartition des entreprises selon leur degré d'intensité verte\*



### Répartition sectorielle des activités liées a la transition énergétique et écologique\*



\*Source : HSBC Global Asset Management (France)

Les activités en lien avec la Transition Energétique et Ecologique sont déterminées sur la base de nomenclatures adaptées à la thématique et à l'objectif de gestion du fonds, comme la classification Climate Bond Initiative (CBI) ou celle proposée par le label dédié à la finance verte (« Label GREENFIN »).

Dans sa construction, le portefeuille s'attache à investir dans des sociétés dont les revenus associés à la transition Energétique et Ecologique sont significatifs, plus de 10%, ceci pour un minimum de 75% de l'actif du portefeuille. Le reste du portefeuille sera investi soit dans des sociétés en lien avec la thématique mais dont les activités ne sont pas identifiées par les taxonomies précitées, soit dans des entreprises que nous considérons comme les meilleures dans leur secteur en termes de notation ESG, dans une approche de diversification et de bonne gestion du risque du portefeuille.

**Intensité verte forte** : plus de 50% du chiffre d'affaires est généré par des activités concourant directement ou indirectement à une « croissante verte ».

**Intensité verte modérée** : entre 10% et 50% du chiffre d'affaires activités concourant directement ou indirectement à une « croissante verte ».



## Données extra-financières au 31/03/2026

### Notation ESG

 Portefeuille (100.00%)



(Taux de couverture des entreprises notées, exprimé en pourcentage de l'actif net)

	Notes ESG (1)				Taux de couverture (1)
	ESG	E	S	G	
<b>Portefeuille</b>	6.66	6.65	6.27	7.19	100.00%

(1) Source : HSBC Global Asset Management (France)

(2) MSCI Europe IMI GDP weighted Net Return

### Principales positions dont la note ESG est la plus élevée (3)

Libellé	ESG	Poids
EDP SA	8.52	3.13%
AVIVA PLC	8.05	3.37%
GREENERGY RENOVBLES	7.88	3.56%
KONINKLIJKE KPN NV	7.83	5.41%
ERG SPA	7.75	1.31%

### Principales positions dont la note ESG est la plus faible (3)

Libellé	ESG	Poids
DEME GROUP	5.06	1.79%
ASM INTERNATIONAL NV	5.20	3.71%
MICHELIN (CGDE)	5.24	1.46%
CONSTRUCC Y AUX DE FERROCARR	5.38	1.85%
FISCHER (GEORG)-REG	5.51	0.92%

(3) Périmètre des positions notées.

Nous attribuons une note: une note Environnementale (E), une note Sociale (S), une note de Gouvernance (G), et enfin une note ESG globale du portefeuille.

**L'échelle de notation varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note.**

La note globale est calculée en fonction du poids des piliers E, S et G inhérents à chaque secteur selon notre processus de notation interne.

La note ESG globale du portefeuille est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque valeur notée du portefeuille. La note ESG globale de l'univers d'investissement est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque valeur notée de l'univers d'investissement.

Pour plus de détails sur le portefeuille, les méthodologies employées et la démarche ESG, se référer au code de transparence en cliquant [ici](#).



## Intensité Carbone

	Intensité Carbone (2)	Taux de couverture (3)
Portefeuille	73.6	100.00%

MSCI Europe IMI GDP weigthed Net Return(2) Intensité carbone exprimée en tonnes de CO<sub>2</sub> / M\$ du chiffre d'affaires.

Source : Trucost, leader mondial de la mesure de l'empreinte carbone des entreprises. Trucost est un fournisseur de données extra-financières liées aux impacts environnementaux et aux émissions de gaz à effet de serre (GES) publiées par les entreprises.

(3) Source : HSBC Global Asset Management (France). Taux de couverture des entreprises avec intensité carbone, exprimé en pourcentage de l'actif net.

## Principales positions dont l'intensité carbone est la plus faible (5)

Libellé	Intensité Carbone	Poids
AVIVA PLC	0.5	3.37%
SOPRA STERIA GROUP	2.0	1.36%
BELIMO HOLDING AG-REG	2.7	1.33%
GREENERGY RENOVBLES	2.8	3.56%
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	3.0	5.07%

## Principales positions dont l'intensité carbone est la plus élevée (5)

Libellé	Intensité Carbone	Poids
SSAB AB - B SHARES	1 063.0	1.07%
NORSK HYDRO ASA	425.0	4.43%
UPM-KYMMENE OYJ	346.5	2.41%
DEME GROUP	218.6	1.79%
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	205.0	2.44%

(5) Périmètre des positions couvertes.

L'intensité carbone est un indicateur statique qui ne reflète pas la dynamique des stratégies de transition énergétique mises en place par les entreprises. HSBC RIF - Europe Equity Green Solutions peut être amené à investir dans des entreprises qui affichent une forte intensité carbone aujourd'hui mais apportent des solutions techniques innovantes pour la transition énergétique à plus long terme.

L'intensité Carbone correspond au volume de CO<sub>2</sub> émis pour 1 million de dollars de chiffre d'affaires réalisé. Pour calculer cette intensité, nous prenons en compte non seulement les émissions directes liées aux opérations de l'entreprise (Scope 1) mais également celles liées à la fourniture de l'énergie nécessaire (Scope 2).

**Intensité Carbone d'une entreprise** (tonnes de CO<sub>2</sub> / M\$ de chiffre d'affaires) = (Scope 1 + Scope 2) / M\$ du chiffre d'affaires

**Scope 1**: Émissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise

**Scope 2**: Émissions de gaz indirectes liées à la consommation d'énergie de l'entreprise

L'intensité carbone globale du portefeuille est la somme des intensités carbone des entreprises multipliée par les montants détenus en portefeuille divisé par la somme du montant détenu des entreprises ayant des intensités carbone. Les données carbone sont fournies par Trucost, leader dans l'analyse des risques et des données en matière de carbone et d'environnement et filiale de S&P Dow Jones Indices.



## Informations importantes

### Indices de marché

Source: MSCI. Les données MSCI sont réservées exclusivement à un usage interne et ne doivent être ni reproduites, ni transmises ni utilisées dans le cadre de la création d'instruments financiers ou d'indices. Les données MSCI ne sauraient constituer ni un conseil en investissement, ni une recommandation de prendre (ou de ne pas prendre) une décision d'investissement ou de désinvestissement. Les données et performances passées ne sont pas un indicateur fiable des prévisions et performances futures. Les données MSCI sont fournies à titre indicatif. L'utilisateur de ces données en assume l'entière responsabilité. Ni MSCI ni aucun autre tiers impliqué ou lié à la compilation, à l'informatisation ou à la création des données MSCI (les parties MSCI) ne se porte garant, directement ou indirectement, de ces données (ni des résultats obtenus en les utilisant). Les Parties MSCI déclinent expressément toute responsabilité quant à l'originalité, l'exactitude, l'exhaustivité, la qualité, l'adéquation ou l'utilisation de ces données. Sans aucunement limiter ce qui précède, en aucun cas une quelconque des parties MSCI ne saurait être responsable de tout dommage, direct ou indirect (y compris les pertes de profits), et ce même si la possibilité de tels dommages avait été signalée. (www.msci.com). Si vous avez des doutes sur la pertinence de cet investissement, vous devriez consulter un conseiller financier indépendant.

Le Conseiller en investissements utilisera son pouvoir discrétionnaire pour investir dans des titres ne figurant pas dans l'indice de référence en fonction de stratégies de gestion active et de possibilités d'investissement spécifiques. Il n'est pas prévu que l'indice de référence soit utilisé comme univers à partir duquel des titres seront sélectionnés. L'écart de la performance et des pondérations des investissements sous-jacents du Fonds par rapport à celles de l'Indice de référence est également analysé par rapport à un écart défini, sans pour autant y être limité.

### HSBC Asset Management

Cette présentation est produite et diffusée par HSBC Asset Management et n'est destinée qu'à des investisseurs non-professionnels au sens de la directive européenne MIF.

L'ensemble des informations contenues dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation sans autorisation (même partielle) de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi.

Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Asset Management sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Asset Management. En conséquence, HSBC Asset Management ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces commentaires et/ou analyses. Toutes les données sont issues de HSBC Asset Management sauf avis contraire. Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude.

Le capital n'est pas garanti. Il est rappelé aux investisseurs que la valeur des parts et des revenus y afférant peut fluctuer à la hausse comme à la baisse et qu'ils peuvent ne pas récupérer l'intégralité du capital investi.

Les performances présentées ont trait aux années passées et ne doivent pas être considérées comme un indicateur fiable des performances futures. L'augmentation ou la diminution du capital investi dans le fonds n'est pas garantie. Les rendements futurs dépendront, entre autres, des conditions de marché, des compétences du gérant du fonds, du niveau de risque du fonds et des commissions.

En cas de besoin, les investisseurs peuvent se référer à la charte de traitement des réclamations disponible dans le bandeau de notre site internet et sur le lien suivant :

<https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/traitement-reclamation-amfr-vf.pdf>

Il est à noter que la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sur décision de la société de gestion.

HSBC Asset Management - RCS n°421 345 489 (Nanterre). SGP agréée par l'AMF (n° GP-99026). Adresse postale: 38 Av. Kleber 75016 Paris. Adresse d'accueil: Immeuble Coeur Défense - 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 (France). Toute souscription dans un OPCVM présenté dans ce document doit se faire sur la base de la notice d'information en vigueur, disponible sur simple demande auprès de HSBC Asset Management, de votre entreprise ou sur le site internet du teneur de compte-conservateur de part de fonds, [www.ere.hsbc.fr](http://www.ere.hsbc.fr).

Document mis à jour le 17/04/2026.

Copyright © 2026. HSBC Asset Management. Tous droits réservés.

## Informations pratiques

### Nature juridique

FCPE de droit français

### Classification AMF

Actions Internationales

### Durée de placement recommandée

5 ans

### Indice de référence pour information

100% MSCI Europe IMI GDP weigthed Net Return

### Affectation des résultats

(PFC): Capitalisation

### \*Date de début de gestion

14/06/2023

### Devise comptable

EUR

### Valorisation

Quotidienne

### Souscriptions / rachats

Dix-millièmes de parts

### Société de gestion

HSBC Global Asset Management (France)

### Dépositaire

Caceis Bank

### Centralisateur

Caceis Bank

### Code ISIN

(PFC): FR0014006797